

Charte d'engagement Ambassadeurs de la marque « L'Hérault Sud prenant »

Préambule

Le Département de l'Hérault, Hérault Tourisme et l'ensemble des partenaires volontaires de la filière touristique portent une signature collective qui incarne l'identité, l'énergie et l'attractivité du territoire :

« L'Hérault Sud prenant »

Marque de territoire, « **L'Hérault Sud prenant** » porte un récit partagé, une vision commune et une promesse faite aux visiteurs comme aux habitants : celles d'une destination vivante, sensible, engagée et responsable, qui se découvre, se ressent et se vit intensément.

Devenir Ambassadeur, c'est choisir de **faire rayonner l'âme de l'Hérault** avec sincérité, fierté et responsabilité, en contribuant à une image juste, inspirante et durable.

I. L'ADN de la marque :

« L'Hérault Sud prenant » révèle un territoire aux multiples visages, unis par une même intensité et une authenticité assumée :

- Des **paysages spectaculaires** et contrastés, entre mer, garrigues, vignobles, montagnes et grands sites naturels.
- Des **villages de caractère, pépites patrimoniales**, où la rencontre est simple et naturelle.
- Une **gastronomie sincère et de proximité**, ancrée dans les saisons, les savoir-faire et les produits locaux dont le **vin** est un marqueur civilisationnel.
- Une large palette de **loisirs et de sports nature**, accessibles, immersifs et respectueux des milieux.
- Des **cultures et des traditions** nourries par la création, le spectacle vivant, les fêtes, les rencontres et les transmissions.
- Un **art de vivre généreux**, fait de partage, de simplicité et de plaisir.
- Des **villes** de taille humaine où l'histoire se fait patrimoine.

Un **Hérault** qui **se vit, se raconte et se transmet**.

II. Qui peut devenir ambassadeur l'Hérault Sud prenant ?

Les cibles prioritaires sont les suivantes :

- 1) Dans un 1^{er} temps : **les prestataires touristiques, les structures et organismes** qui proposent des activités de découverte dans les 5 thématiques de la marque. Les sites patrimoniaux et les musées sont également ciblés.

Les critères à remplir : être inscrit dans une démarche qualité en lien avec la filière touristique et adapter ses pratiques aux principes du tourisme durable et responsable tel que décrit dans le schéma départemental pour un Tourisme Durable & Responsable 2022-2028.

2) Dans un 2^e temps : **les habitants**.

Acteurs du tourisme, producteurs, artisans, créateurs, artistes, sportifs, associations...

L'ambassadeur est avant tout un porte-voix authentique et engagé du territoire.

III. Les engagements de l'Ambassadeur :

A noter, que les engagements concernant les habitants sont signalés par un (h) dans la liste, ci-dessous.

➤ **Faire rayonner le territoire**

- Valoriser les paysages, le patrimoine, la culture, la gastronomie, les traditions et les savoir-faire locaux. (h)
- Partager des expériences authentiques, sensibles et humaines. (h)
- Raconter le territoire avec justesse. (h)

➤ **Incarner l'esprit Sud prenant**

- Offrir un accueil chaleureux, attentionné et bienveillant.
- Créer ou relayer des expériences mémorables, porteuses de sens et d'émotion. (h)
- Transmettre l'identité locale à travers des récits, des gestes et des attentions. (h)
- Être exemplaire dans sa relation aux visiteurs comme aux habitants. (h)

➤ **Œuvrer en faveur d'un tourisme durable et responsable, par exemple :**

- Préserver les ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité). (h)
- Réduire l'impact environnemental de ses pratiques : limitation des déchets, tri, sobriété, économie circulaire.
- Favoriser les mobilités douces et les modes de déplacement alternatifs (vélo, marche, transports collectifs).
- Sensibiliser les visiteurs aux bons gestes, aux comportements responsables et au respect des lieux et des habitants. (h)
- Participer à une démarche de progrès continu en matière de durabilité.

➤ **Participer à la dynamique collective**

- Être relais de la marque « L'Hérault Sud prenant » sur ses supports de communication et auprès de ses publics. (h)
- Participer, selon ses possibilités, aux temps forts, événements et actions collectives de la marque. (h)
- Partager ses expériences, idées et bonnes pratiques avec la communauté des ambassadeurs.
- Contribuer à l'amélioration continue de l'expérience touristique du territoire. (h)

IV. Modalité de sélection des Ambassadeurs :

Le futur Ambassadeur devra adresser sa candidature par le biais d'un formulaire disponible en ligne sur le site internet professionnel d'Hérault Tourisme www.adt-herault.fr. Pour toute information complémentaire s'adresser à : sudprenant@herault.fr.

La candidature devra comporter le nom de la structure, le numéro de SIRET, le nom, prénom et coordonnées de la personne ressource, pour un organisme, et le nom et prénom de la personne

concernée, pour un habitant ainsi qu'un bref descriptif des actions envisagées pour promouvoir la marque et tout élément intéressant le comité de sélection.

Les candidatures seront soumises à l'approbation d'un comité de sélection, présidé par le Vice-président délégué au tourisme et à l'économie du Conseil départemental de l'Hérault.

A l'issue de la sélection, chaque Ambassadeur se verra proposer la signature :

- Du contrat ou convention de partenariat.
- Du contrat de cession des droits d'utilisation du logo de la marque.
- De la charte du bon usage des outils de valorisation.

V. Date de dépôt des candidatures :

Les candidatures se feront au fil de l'eau, à partir du 1^{er} septembre 2026.

Le comité de sélection se réunira régulièrement pour étudier les candidatures. Les deux premières réunions se tiendront aux dates suivantes :

- Le jeudi 15 octobre 2026.
- Le lundi 1^{er} février 2027.

Les autres dates seront déterminées par la collectivité, selon les besoins, et communiquées aux intéressés via le site internet du CD34 www.herault.fr et celui d'Hérault Tourisme : www.herault-tourisme.com.

VI. Les engagements du Département et d'Hérault Tourisme :

Fédérer, animer et faire vivre la communauté des ambassadeurs (HT).

- Assurer un temps d'information collective aux nouveaux Ambassadeurs,
- Mettre à disposition des outils de valorisation : visuels, contenus éditoriaux, éléments de langage, kit ambassadeur, fournis par le CD34.
- Créer des temps de rencontre, d'inspiration, de partage et de co-construction.
- Valoriser les initiatives, engagements et actions exemplaires des Ambassadeurs, notamment au travers des supports de communication du Département et d'Hérault Tourisme.

VII. Cadre et éthique :

- Utiliser la marque « L'Hérault Sud prenant » dans le respect de son image, de sa charte graphique et de ses valeurs.
- Ne pas associer son engagement à des prises de position politiques, religieuses, militantes ou commerciales incompatibles avec l'esprit de la marque.
- Ne pas porter atteinte à l'image, à la crédibilité ou aux valeurs du territoire.

En cas de manquement manifeste à la présente charte, le comité de sélection se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à l'engagement de l'Ambassadeur.

VIII. Durée de l'engagement

L'engagement en tant qu'Ambassadeur « L'Hérault Sud prenant » est conclu pour une durée indéterminée.

Il peut être interrompu à tout moment, à l'initiative de l'Ambassadeur ou du Conseil départemental de l'Hérault, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel par notification en lettre recommandée avec accusé de réception.